

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU PROJET DE PRISE À BAIL PAR APPROBATION DU DOSSIER D'EXPERTISE « CARRÉ DES INVALIDES »

Délibération n°CA-20241217-3.1 du mardi 17 décembre 2024

- VU Les articles L. 822-1 à L. 822-5 du code de l'éducation
- VU Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU L'arrêté rectoral du 8 octobre 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'administration du Crous de Paris

**ENTENDU** L'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, Directeur général du Crous de Paris

### Préambule

Le Conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 17 décembre 2024 est annexée à la présente délibération.

### Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise le Directeur général du Crous de Paris à approuver la prise à bail de la résidence universitaire « Carré Invalides » sur la base des modalités financières établies et présentée par le dossier d'expertise.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 17 décembre 2024

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris,

  
Bernard BEIGNIER

## ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20241217-3.1

### Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de cette délibération, mardi 17 décembre 2024, est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre de procurations	08
<b>Total des voix</b>	<b>24</b>

### Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>24</b>